

ASSOCIATION GYMNASIQUE VOLONTAIRE VIENNE
 MAISON DES SOCIETES - 4 rue André Colombier
 38200 VIENNE

FICHE-INSCRIPTION 2023-2024



Site internet : agv38vienne.com

Adresse e-mail : agv38vienne@orange.fr

NUMERO DE LICENCE :

Certificat Médical remplacé par un Questionnaire de Santé

Cotisation à régler au plus tard le 30 septembre

Ecrire le plus lisiblement possible MERCI

NOM (en majuscules)	PRENOM (en majuscules)
Adresse complète :	
Adresse e-mail : (Ecrire le plus lisiblement possible)	
Date de naissance (obligatoire) :	TELEPHONE :
Questionnaire de Santé remis le :	ATTESTATION POUR VOTRE COMITE D'ENTREPRISE OUI NON
Téléphone : Personne à prévenir en cas d'Urgence :	

J'autorise la publication éventuelle de mon image (photos, vidéos) dans le cadre de l'activité G.V. OUI - NON
<u>Signature</u>
J'ai bien pris connaissance de toutes les modalités d'assurance de base et de la possibilité de souscrire à IAC SPORT (A consulter sur le site Internet ou auprès des responsables de cours)
<u>Signature obligatoire</u>

	Cotisation cours	Adulte	Moins de 18 ans
GYMNASTIQUE : 2 cours	133 €		
GYMNASTIQUE : à partir de 3 cours	138 €		
PILATES ↗ Soit Fondamental ↘ Soit Sénior	133 €		
MARCHE ACTIVE - ACTI'MARCH'	112 €		
MARCHE NORDIQUE SPORT SANTE	142 €		
Country Débutant et Novice	145 €		
Country Intermédiaire avancé	176 €		
Qi Gong (hors pluri-activités)	133 €		
YOGA & Relaxation	133 €		
PLURI- ACTIVITES :GYM. PILATES. ACTI'MARCH. MARCHE NORDIQUE .COUNTRY . YOGA & RELAXATION	200 €		
La licence comprend l'assurance OBLIGATOIRE		27,70 €	22,70 €
<i>Participation OMS moins 15€ pour les moins de 16 ans</i>			
<i>Participation PASS REGION moins 30€ pour les moins de 18 ans</i>			
<i>Tarif couple moins 10€ pour chaque conjoint</i>			
<i>Parrainage moins 10 € pour le parrain</i>			
MONTANT TOTAL à régler (cotisation + licence)			

Merci de bien vouloir joindre 1 enveloppe timbrée à votre adresse si pas d'adresse e-mail.

Règlement possible en trois fois (montant de la licence à inclure dans 1^{er} versement lors de l'inscription) les 2 autres versements seront remis à l'encaissement le 10 janvier 2024 et le 10 avril 2024 – Sont acceptés les participations CE et les coupons sport.